



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

Campagne « RSDE 2 »

- **Cahier des charges de l'étude relative à la deuxième campagne nationale de recherche et de réduction des substances dangereuses.**
- **Objectifs :**
- **Acquérir** des données sur les rejets de substances dangereuses rejetées par les industriels.
- **Fiabiliser** l'acquisition et la représentativité de ces données lors des campagnes de mesures (prélèvement / analyses).
- **Faciliter** pour l'agence la récolte, la centralisation et l'exploitation des données produites.
- **Evaluer** les possibilités de suppression, réduction ou substitution des substances dangereuses



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

Campagne « RSDE 2 »

- **Additifs à l'annexe 5 de la circulaire :**
Prescriptions techniques applicables aux
opérations de prélèvements et d'analyses
 - Avant la campagne de mesures - prélèvements, une visite préliminaire du site par le prestataire, accompagné de l'exploitant, est demandée.
 - le(s) point(s) de mesure(s) doit(vent) être déterminé(s), les dates d'interventions doivent être planifiées et le matériel nécessaire doit être listé.
 - Les prestations assurées lors de ces six mesures pourront contenir une partie de conseil et préparation de l'exploitant à l'autosurveillance des rejets en vue de la deuxième phase correspondante à la surveillance pérenne.



Cahier des charges AELB

Établissement public du ministère chargé du développement durable

- **Opérateurs du prélèvement**
- Dans tous les cas, l'opérateur de prélèvement (exploitant ou sous-traitant) doit démontrer qu'il dispose de procédures assurant la fiabilité et la reproductibilité de ses pratiques de prélèvement et de mesure de débit.
 - **Prélèvement continu sur 24 heures à température contrôlée**
 - Les échantillonneurs utilisés devront réfrigérer les échantillons à +5°C.
 - **Blanc du système de prélèvement** : Une attention particulière sera apportée aux compatibilités entre matériaux du système de prélèvement en contact avec l'effluent et les éléments recherchés. ex : PTFE / composés fluorés, « plastiques » / phtalates....



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

Campagne « RSDE 2 »

- **Additifs à l'annexe 4 de la circulaire :**
Présentation et contenu du rapport d'étude à destination de l'Agence de l'Eau
 - Contenu du rapport et transmission des données
 - Les résultats d'analyses seront obligatoirement saisis dans l'utilitaire GEDAI
- un mémoire technique détaillant les principales conclusions, remarques et recommandations devra être rédigé.



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

Campagne « RSDE 2 »

- **MEMOIRE - 5 chapitres obligatoires :**

1. Remarques et recommandations, du prestataire à l'exploitant, relatives aux conditions techniques de prélèvement des échantillons : matériels à utiliser, conditions d'emploi, modes de prélèvement, périodes à privilégier en fonction de la production du site etc...
3. Commentaires du prestataire concernant les résultats marquants constatés : présence ou absence d'une substance, fréquence d'apparition, concentrations remarquables en fonction des différentes valeurs de références...



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

Campagne « RSDE 2 »

3. Description de l'origine probable des substances détectées en fonction de la connaissance par l'exploitant des substances introduites, engendrées ou présentes dans les process du site industriel.
4. Commentaires et éventuelles propositions techniques de l'exploitant ou du prestataire quant aux possibilités de produits de substitution ou tous autres moyens connus d'élimination ou de traitement de la pollution due aux substances détectées.
5. **Conclusion** résumant en une page maximum les points principaux à retenir concernant la campagne d'analyses : présence ou absence des substances recherchées, problèmes notables, recommandations sur les suites à donner (fréquence des analyses, poursuite des études, solutions à mettre en œuvre).



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

Les aides de l'Agence

- **Subvention à 50 % pour l'étude complète** (prélèvements, analyses, rapport final).
- 1 point « amont » (eau brute d'alimentation de l'usine) supplémentaire éligible pour une mesure unique sur tous les paramètres.
- Attention : cette 1ère phase n'est **PAS l'étude technico-économique** demandée dans un second temps par la circulaire.
- Cette dernière sera financée au cas par cas, ultérieurement, à 50% de subvention par l'Agence de l'Eau.



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

Adresses utiles :

- Formulaire de demande de subvention :

http://www.eau-loire-bretagne.fr/nos_missions/aides_financieres/Industrie_etudes_rsde2.pdf

Vos interlocuteurs :

- Délégation Ouest Atlantique (Nantes) : P.Y. ALLARD : 02 40 73 06 00
- Délégation Armor-Finistère (Saint-Brieuc) : P. AGENET : 02 96 33 62 45
- Délégation Anjou-Maine (Le Mans) : A. DENIS : 02 43 86 96 18
- Délégation Allier-Loire Amont (Clermont-Ferrand) : B. TEXIER : 04 73 17 07 10
- Délégations Centre-Loire/ Poitou-Limousin : H. TALEB : 02 38 51 73 73